

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 novembre 2007
(convocation du 12 novembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. LABARDIN Michel (à cpter de 12 h 00)	M. CARTI Michel à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL J.P à M. JUNCA Bernard (à cpter de 10 h 30)	Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Didier	Melle COUTANCEAU Emilie à M.DOUGADOS Daniel (à cpter de 11 h 40)
M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. DUCASSOU Dominique à Mme JORDA DEDIEU Carole (à cpter de 11 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	Mme. DUMONT Dominique à M. BENOIT Jean-Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas (à cpter de 11 h 30)	M. DUPRAT Christophe à Mme PUJO Colette (à cpter de 12 h 00)
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Michel (à cpter de 10 h 00)	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DARCHE Michelle
M. VALADE Jacques à Mme. BRUNET Françoise	M. HERITIE Michel à M. TOUZEAU Jean (à cpter de 12 h 00)
M. BANNEL Jean Didier à M. DAVID Jean Louis (jusqu'à 10h15)	M. HOUDEBERT Henri à M. TURON Jean Pierre (à cpter de 11 h 45)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme BOURRAGUE Ch. à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (à cpter 11 h 50)	Mme. NABET Brigitte à M. RESPAUD Jacques
Mme. BURGUIERE Karine à M. MOULINIER Maxime	Mme. NOEL Marie-Claude à M. CHAUSSET Gérard
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEX Régis (à cpter de 11 h 30)	M. REBIERE André à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain (à cpter de 11 h 45)	
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Direction des moyens généraux - Fourniture de consommables informatiques et de matériels de sauvegarde de données - Appel d'offres ouvert - Autorisation

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ses missions, la direction des moyens généraux est chargée de l'approvisionnement des services de la Communauté Urbaine de Bordeaux en matière de fourniture de consommables informatiques et de matériels de sauvegarde de données.

Le marché précédent étant arrivé à échéance et compte tenu des problèmes d'approvisionnements par les centrales d'achats, notamment sur les délais de livraison et les tarifs pratiqués, il s'avère nécessaire de lancer une nouvelle mise en concurrence.

Notre Etablissement Public lance un appel d'offres ouvert, en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des marchés publics. L'étendue et le rythme des achats ne pouvant être déterminés avec précision, le marché sera à bons de commande avec montant minimum et maximum, en application des dispositions de l'article 77 du code des marchés publics. Ce marché comportera deux lots faisant l'objet de marchés séparés et intégrera pour le lot 1, le recyclage des fournitures, dans le souci de la protection de l'environnement et conformément à la politique d'achat adoptée par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le marché sera conclu pour une durée initiale de 1 an, reconductible par périodes successives de 1 an, dans la limite de 2 reconductions.

Le montant total des commandes pour la période annuelle est compris entre un minimum et un maximum définis comme suit :

Lot	Désignation	Montant en euros (H.T.)	
		Minimum	Maximum
1	Fourniture de consommables informatiques	138 000,00	552 000,00
2	Fourniture de matériels de sauvegarde de données	12 000,00	48 000,00
	Totaux	150 000,00	600 000,00

L'opération est estimée à 1.800.000,00 € HT (maximum) pour la durée totale, à savoir la période initiale augmentée de 2 périodes de reconduction autorisées par le code des marchés publics.

- La dépense sera prévue au Budget principal des exercices 2008 à 2010, sur l'imputation suivante :
 - Chapitre 011, article 6064, fonction 0200, CRB AA40

Compte tenu du montant estimé, l'appel d'offres sera de portée européenne.

En application des dispositions des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents de la consultation sont consultables par les Conseillers Communautaires à la direction centrale des achats et marchés (au 13^{ème} étage de l'Hôtel communautaire).

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics,
- à signer les marchés à intervenir avec le (ou les) prestataires(s) qui aura(ont) émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cet appel d'offres,
- à procéder en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche d'un prestataire, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, en application de l'article 59.III du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions des articles 35.I.1^{er} et 35.II.3^o dudit Code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 5 DÉCEMBRE 2007</p> <p>PUBLIÉ LE : 5 DÉCEMBRE 2007</p>

M. ODETTE EYSSAUTIER